

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : [REDACTED]	Sexe : F
Prénom : [REDACTED]	Nom du père : [REDACTED]
Autre nom utilisés : [REDACTED]	Nom de la mère : [REDACTED]
Lieu de naissance : [REDACTED]	Numéro de passeport: [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]	Nationalité: République Centrafricaine
Ethnie : [REDACTED]	Religion : musulmane

[REDACTED]

Langues utilisées au cours de l'entretien : français, sango.

Emploi : [REDACTED]

Lieu de l'entretien : BANGUI (RCA)

[REDACTED]



DÉCLARATION DE TÉMOIN

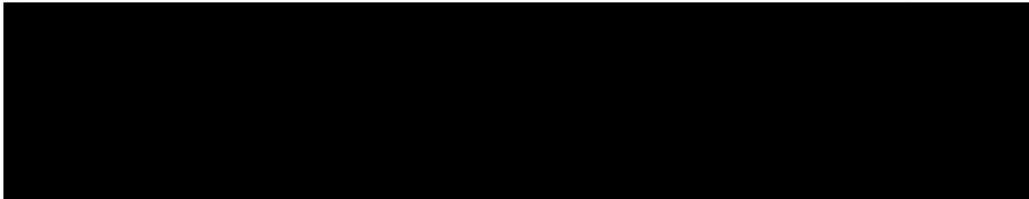
Introduction

1. J'ai été présentée à [REDACTED] [REDACTED] qui sont enquêteurs pour le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI) et à [REDACTED] qui est interprète sango – français pour le Bureau du Procureur de la CPI.
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République Centrafricaine entre août 2012 et le présent. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en sango. Je comprends et je parle parfaitement le sango.
5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possible et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il est important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.
8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
9. Les enquêteurs m'ont expliquée le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.

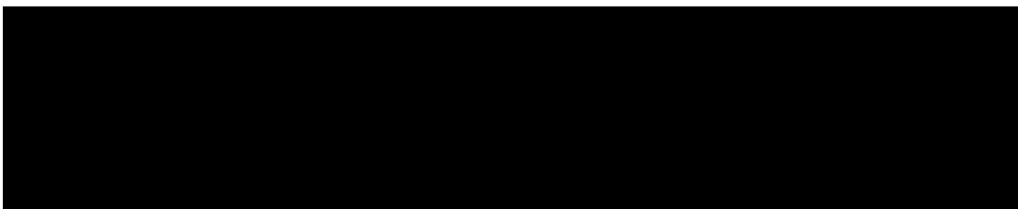
10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Contexte

11.



12.



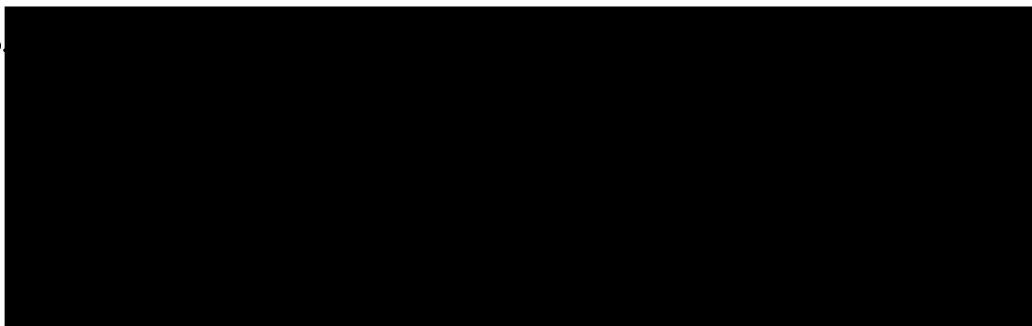
13. Notre vie étaient belle, il n'y avait pas de distinction entre musulmans et non-musulmans. On vivait tous ensemble et j'avais même des amis proches non-musulmans. C'est après l'arrivée des Anti-Balaka que tout a changé.

14. Peu après la prise de pouvoir par DJOTODIA, j'ai commencé à entendre parler des Anti-Balaka par les gens dans le quartier, puis ils ont fini par vraiment arriver.

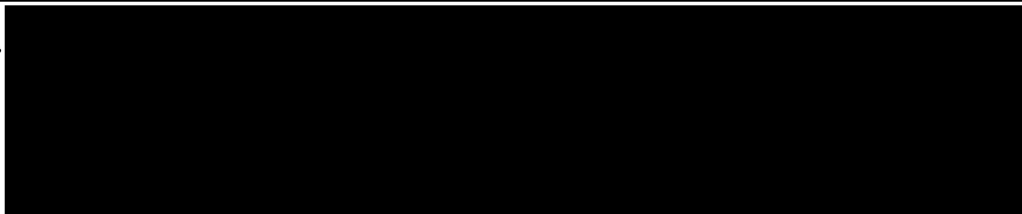
15. La première fois que j'ai vu des Anti-Balaka est le jour où ils nous ont pris.

Anti-Balaka

16.



17.



ION RESTREINTE À LA CPI

Des hommes habillés bizarrement sont [REDACTED] Je ne sais pas combien ils étaient. Dans un premier temps nous pensions que c'était des gens qui

1. [REDACTED]

2. [REDACTED]

Anti-Balaka mélangés avec des FACA sont sortis de [REDACTED]
[REDACTED] Je pense que c'étaient des FACA, parce qu'ils portaient des pantalons militaires, en haut ils portaient des blousons et aux pieds des 'Palla' (baskets). Les autres n'avaient pas de tenues militaires et ils avaient un comportement différent. Ils étaient nombreux, je ne saurai pas dire combien. Ils portaient tous des Gris-Gris, même les FACA. Un des Anti-Balaka m'a demandé en sango [REDACTED]

Si je le croisais aujourd'hui ou le voyais en photo, je pourrai le reconnaître mais je ne connais pas son nom.

1. *Journal of the American Medical Association*, 2000; 283: 2689-2694.

J'avais l'impression qu'il appelait quelqu'un de plus haut placé que lui. Il a reçu

[REDACTED]

34. [REDACTED]

35. [REDACTED]

36. [REDACTED]

37. [REDACTED]

38. Puis ROMBHOT, leur chef, [REDACTED] Il parlait sango. Il n'avait pas d'accent. Je pense qu'il est centrafricain. Il était assez gros, je ne peux pas dire quelle taille il faisait. Il avait un pantalon en jean, une chemise, un blouson par-dessus et un chapeau noir sur la tête, je n'ai pas remarqué ses chaussures. Il portait une barbe pleine, mais pas longue. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ATION RESTREINTE À LA CPI

[REDACTED]

[REDACTED]

39

40

plein de jeunes gens avec des machettes dans la main. Il faisait sombre dans la

L'un d'eux a pris une machette,

41

42

43.



[REDACTED]

44. [REDACTED]

45. [REDACTED]

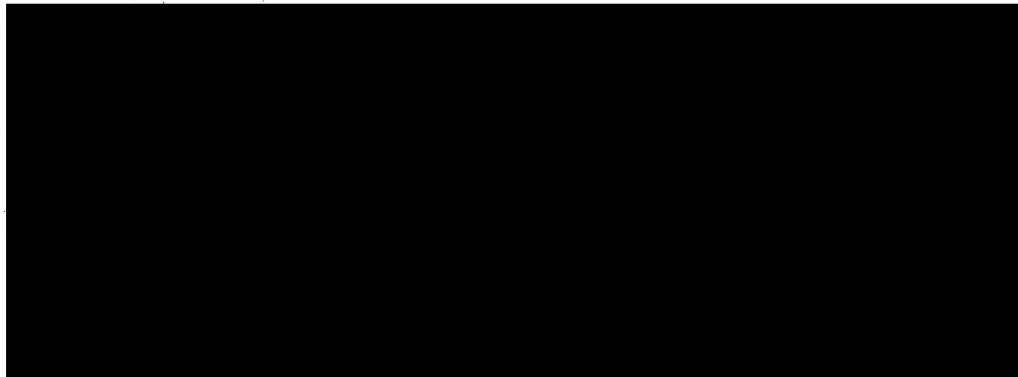
46. [REDACTED]

47. [REDACTED]

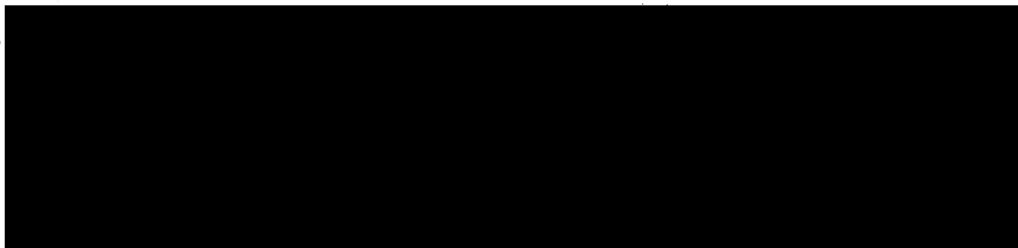
[REDACTED] Il a dit que depuis que les Seleka étaient arrivés, lui et les FACA étaient dans la brousse pour venger ce que les Seleka avaient fait. Je ne l'avais jamais vu avant cet événement, par contre je l'ai revu à la télévision, il y avait un reportage sur les combats entre Seleka et Anti-Balaka et je l'ai reconnu.



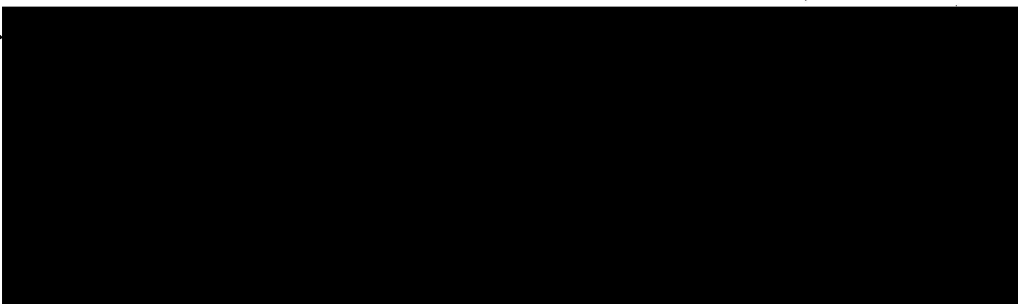
48.



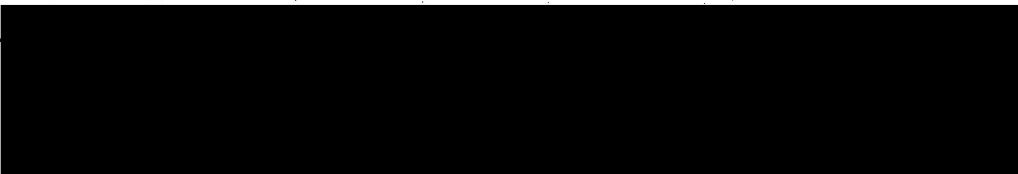
49.



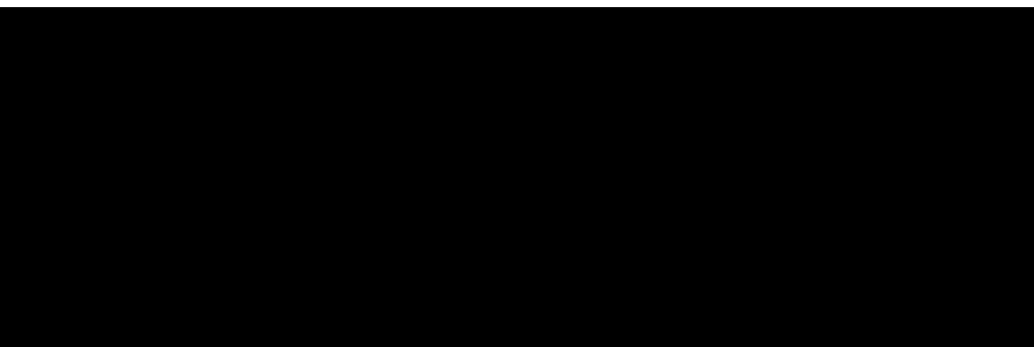
50.



51.



52.



53.

54.

Vidéo

55. Les enquêteurs m'ont fait regarder plusieurs extraits de la vidéo avec la référence CAR-OTP-2012-0523. Ils me l'ont montrée sans bande sonore. Ils m'ont demandé de regarder attentivement et d'indiquer toutes les personnes que je reconnaissais dans la vidéo.
56. Extrait de 00 :08 :55 :00 à 00 :10 :55 :00 : à 00 :09 :08 :24, l'homme qui porte le t-shirt gris et le blouson par-dessus est ROMBHOT. Il s'agit du ROMBHOT dont j'ai parlé dans ma déclaration ci-dessus.
57. Extrait de 00 :35 :25 :00 à 00 :39 :24 :00 : à 00 :38 :36 :18, je ne reconnais personne dans cet extrait, mais je reconnais ce que j'ai appelé des « Gris-Gris » dans ma déclaration autour des bras des gens qui apparaissent sur la vidéo.
58. Extrait de 00 :43 :45 :00 à 00 :51 :30 :00 : je ne reconnais personne dans cet extrait.

Clôture de l'entretien

59. Il m'a été expliqué que les personnes à qui les juges conféraient le statut de victime seraient autorisées à participer aux audiences et pourraient éventuellement être indemnisées. J'ai été informée de l'existence et du rôle de la Section de la participation des victimes et des réparations, ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une demande en vue d'obtenir le statut de victime et je consens à ce que mes données personnelles lui soient communiquées.
60. J'ai été informée que je pourrais être appelée à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.
61. Les enquêteurs m'ont informée des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.
62. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à

ION RESTREINTE À LA CPI



des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.

63. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
64. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencée dans mes réponses.
65. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traitée au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

La présente déclaration m'a été lue en français et en sango et est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelée à témoigner en public devant celle-ci.

Signature: _____

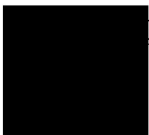
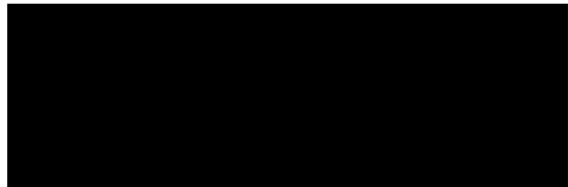
Date: _____

ATTESTATION DE L'INTERPRÈTE

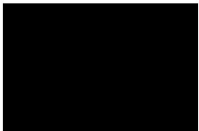
1. Je, soussigné _____, atteste que :
2. Je suis dûment qualifié pour interpréter du sango au français et du français au sango.
3. _____ m'a informé qu'elle parle et comprend le sango.
4. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du français vers le sango en présence de _____ qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
5. _____ a reconnu que les faits et les questions figurant dans sa déclaration, telle que je l'ai traduite, sont véridiques pour autant qu'elle sache et s'en souviens et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature _____

_____ DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



RIBUTION RESTREINTE À LA CPI



Page 13 sur 13

CAR-OTP-2058-0015

